

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que les règlements suivants ont été adopté par le conseil municipal et ont reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 909-23

« Règlement constituant une réserve financière dédiée au financement des dépenses liées aux services de police et de sécurité incendie »

- | | |
|---------------------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Avis de motion : | 28 novembre 2023 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 28 novembre 2023 |
| ▪ Adoption du règlement : | 5 décembre 2023 |
| ▪ Approbation par les personnes habiles à voter : | 12 & 13 décembre 2023 |

RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-99-05

« Règlement modifiant le règlement 1003-99 concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments »

- | | |
|----------------------------------|------------------|
| ▪ Avis de motion : | 14 novembre 2023 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 14 novembre 2023 |
| ▪ Adoption du règlement : | 12 décembre 2023 |

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance des règlements peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 décembre 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière